



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2013

Publication : 01/07/2013

EXTRAIT DU REGISTRE**VILLE DU BOUSCAT****DES****DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance ordinaire du 25 Juin 2013****DOSSIER N° 20 :**ADHESION PACT HD – ANNEE
2013

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 25 Juin 2013

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 33

Absent : 0

Excusés : 2

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME MACERON-CAZENAVE, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, M. QUANCARD, MME MADELMONT, M. ASSERAY, M. VALLEIX, M. BLADOU, MME DESON, MME THIBAUDEAU, M. FARGEON, M. PASCAL, M. BARRIER, M. LAMARQUE, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDS, M. PRIKHODKO, M. ABRIOUX, M. BEUTIS

Excusées avec procuration : MME MANDARD (à MME SALIN), MME TRAORE (à MME MADELMONT)

Absent :

Secrétaire : MME THIBAUDEAU

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2013

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2013

Publication : 01/07/2013

DOSSIER N° 20 : ADHESION PACT HD – ANNEE 2013**RAPPORTEUR** : Odile LECLAIRE

Le PACT* Habitat et Développement de la Gironde concourt à l'amélioration de l'habitat existant, au développement durable et au soutien technique des collectivités locales dans ces domaines mais également dans l'accompagnement social lié au logement.

Cette association loi de 1901 compte de nombreux adhérents, adhère elle-même aux fédérations nationales des PACT et Habitat Développement et assiste chaque année plus de 3000 ménages girondins.

Son pôle habitat assiste les collectivités et les particuliers au montage de dossiers d'amélioration de l'habitat et participe à l'animation des politiques d'habitat (PIG, OPAH...).

En 2012, cet organisme a accompagné 25 Bouscatais dans la réalisation de leur projet :

- 13 dossiers pour des travaux d'adaptation pour un montant de 53 469 €,
- 12 dossiers pour des travaux d'amélioration pour un montant de 206 472 €.

Au regard des missions de cette association, il est proposé d'y adhérer. La cotisation est de 950 euros annuels.

Ainsi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'intérêt local,

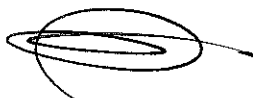
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
35 voix POUR

Article 1 : Approuve l'adhésion de la commune du Bouscat à l'association PACT HD,

Article 2 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget chapitre 011.

Fait et délibéré le 25 Juin 2013

LE MAIRE,



Patrick BOBET